

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 24 avril 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-028

Réalisation d'un carré militaire au cimetière communal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 17/04/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Chantal BORNAREL	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Vincenzo ROMANO (Heure d'arrivée 18h34)	
Bernard CONTON	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Emmanuel LEHMANN	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Louis REVARDY (Heure d'arrivée 18h35)	
Marie-Antoinette TAULERE	Robert STEFAN	
Pierre CAMPA	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Corine BORDES	a donné pouvoir à	Elizabeth MOLINA
Marjorie POHYLSKI	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absente : Mme Jennifer FERNANDES, excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

Nombre de membres présents :	20	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	1	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

De nombreuses communes françaises accueillent sur leur territoire des sépultures militaires, regroupées dans des carrés ou des cimetières militaires, français et étrangers.

Le Souvenir Français, association reconnue d'utilité publique, constitue l'interlocuteur privilégié de très nombreuses communes en matière de gestion des sépultures militaires présentes dans les cimetières communaux.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-028-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

.../...

Séance du 24 avril 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-028

Réalisation d'un carré militaire au cimetière communal

.../...

Soucieuse d'honorer et de préserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France, la collectivité souhaite réaliser et financer un carré militaire, situé au cœur du cimetière communal, en collaboration avec l'Association « Le Souvenir Français » de Bages.

Les travaux seront réalisés en régie et consisteront à la mise en valeur des sépultures et de leurs abords et la pose d'une plaque commémorative de dimensions 1500x1000 mm, avec apposition :

- des patronymes des « Morts pour la France » avec mention « A nous le souvenir, à eux l'immortalité »,
- du logo de l'Association « Le Souvenir Français »
- du logo de la Commune de Bages.

L'enveloppe dévolue à ce projet s'élève à 4 532 €.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du carré militaire au cimetière communal ainsi présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-028-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023